Vœu relatif au protocole de la carte scolaire

présenté par Jean GLAVANY et le Groupe « Socialistes et Apparentés »

En 2014, le Conseil départemental, l'Association des Maires du département et les deux députés ont signé avec le Ministère de l'Education nationale, le Rectorat et l'Inspection d'Académique un protocole valable trois ans visant à mieux prendre en compte la ruralité dans l'élaboration de la carte scolaire du 1er degré de notre Département.

Le protocole reposait sur un double engagement. D'un côté l'Etat s'engageait à geler l'enveloppe départementale des postes d'enseignants du 1er degré afin que les Hautes-Pyrénées ne soient plus ponctionnées comme elles le furent dramatiquement pendant les deux législatures précédentes et soient « en confiance » pour s'engager dans ce processus, de l'autre, les élus du département s'engageaient à travailler sur la carte scolaire en milieu rural afin de mieux la connaitre et la maitriser, repérer ses inégalités, ses incohérences et veiller, dans la concertation, à les corriger avec un seul objectif : la réussite scolaire.

Le protocole a très bien fonctionné mais prendra fin après la rentrée prochaine.

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées :

- se réjouit de la réalisation de ce protocole et de la collaboration avec l'Inspection d'Académie qui pendant trois ans a permis, dans la confiance mutuelle et la concertation approfondie avec les élus, les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves, de faire progresser la qualité de l'offre scolaire en milieu rural.
- regrette profondément que l'administration, et notamment, la rectrice d'Académie, refuse de renouveler ce protocole sur trois ans, prétextant que les échéances électorales et une éventuelle alternance ne permettent pas d'avoir de la visibilité sur les créations de postes dans les années à venir. Cette attitude tranche avec une tradition républicaine à laquelle nous sommes attachés.
- émet le vœu que la prochaine majorité et le prochain gouvernement accorde à l'offre scolaire en milieu rural la même attention et les mêmes moyens que pendant la législature qui s'achève et qu'il sera possible de signer, très vite, un nouveau protocole permettant de poursuivre ce travail indispensable.